

Votre soutien est important ...



Sion Unihockey

CONTRAT DE SPONSORING

Entre

appelé ci-après « Sponsor » et représenté par :

Et le club **SION UNIHOCKEY**

appelé ci-après « Club », représenté par :

Art. 1 Objet du contrat

Autocollant publicitaire sur la bande délimitant le terrain de jeu :

- bande(s) entière(s) (195 cm x 45 cm) : prix unitaire de CHF 450.-
- demi-bande(s) (95 cm x 45 cm) au prix unitaire de 300.-

Art. 2 Durée du contrat

Le contrat porte sur une durée de **3 ans**. Il prend effet au et prend fin au

Art. 3 Engagement du « Sponsor »

- Les frais d'impression des autocollants sont à la charge du sponsor. Le club se charge de faire imprimer l'autocollant avec le logo du sponsor (bandes entières CHF 190.-; demi-bandes CHF 130.-). En cas de renouvellement du contrat, ces frais ne sont plus à couvrir.
- Le sponsor s'engage à verser le montant de CHF dans les 30 jours à compter de la date de la signature du présent contrat.

Art. 4 Engagement du « club »

- Le club se charge de l'impression et de la mise en place des autocollants. Les publicités seront exposées à l'occasion de chaque match à domicile des équipes du club pendant toute la durée du contrat selon art. 2.
- Le logo du sponsor sera affiché sur le site internet du club www.sionunihockey.ch avec la possibilité de lien direct avec le site du sponsor.
- Les membres du club seront encouragés à privilégier le sponsor.

Ce contrat a été établi en 2 exemplaires.

Lieu et date :

Signature et timbre pour le « sponsor »

Signature pour le « club »

.....

.....